



COMMUNE DE WUENHEIM

ANNÉE 2022, N° 3

NOVEMBRE 2022

Retrouvez aussi des informations sur la page internet de Wuenheim : [http : wuenheim.free.fr](http://wuenheim.free.fr)

et sur Facebook : <https://www.facebook.com/wuenheim>

DANS CE NUMÉRO :

Distribut° 2
sacs de tri

Zone 30 2
voirie bas rue
Principale

Eclairage 2
public

Collecte des 3
banques
alimentaires

Exposition 4
mémoirelle

Activités 5
maintien en
forme

Caritas : une 4
aide de
proximité

Médaille de 4
la famille

Le CMJ lance 4
un sondage

Le député à 5
votre service

Bois de 5
chauffage

Déneige- 5
ment - sel

Qualité de 6
vie

Local Multiservices face place Mairie

Après plusieurs mois de travaux de réhabilitation de l'ancien local du Crédit Mutuel, situé au 86 rue Principale face à la place de la mairie, effectués par la Commune, le local multiservice, est enfin opérationnel. C'est la boulangerie « De Bon Matin » de Berrwiller qui approvisionne le dépôt en baguettes, pains, petits pains, pâtisserie et proposera un service café... Vous avez la possibilité de réserver votre pain à l'avance ; la vente se fait du mardi au samedi de 7 à 10 h.

En plus d'apporter un service de proximité à la population locale, en développant les produits locaux, ce local sert

également de lieux de vie, de rencontre et de partage gérée par la nouvelle association « Le Lien Local » ce qui constitue un lieu de convivialité à part entière.



Soutenons notre commerce de proximité !

« **Le coût du projet** s'élève à 104 000 € HT soit 125 000 € TTC, comprenant les travaux de réhabilitation du local et de mise aux normes. Des subventions ont été accordées auprès de **l'Europe**, programme LEADER, financé par le FEADER, la **Région Grand Est** avec le dispositif de soutien à l'amélioration du cadre de vie et des services de proximité, la **CCRG** avec le fonds de concours pour l'action en faveur d'un commerce de proximité, la **Fondation JM Bruneau** pour l'action de l'association, pour un reste à charge à la commune d'un montant de 30 % de l'investissement.

Fêtes de fin d'année

Fête de Noël des Moins Jeunes

La fête de Noël est fixée au **dimanche 18 décembre 2022** à partir de 11h30 à la salle des fêtes. Une invitation avec talon réponse sera adressée aux habitants nés en 1952 et avant.

Réception du Nouvel An

La Municipalité de Wuenheim présentera ses vœux **le mardi 03 janvier 2023 à 19h00** à la salle des fêtes. Les habitants y sont cordialement invités.

Vente de sapins de Noël

Cette année encore, la Commune propose des arbres de Noël aux habitants. Les personnes intéressées voudront bien se faire inscrire en Mairie entre le **28 novembre et le 9 décembre 2022**. Les sapins seront à leur disposition **Samedi après-midi 10**

décembre, entre 13h30 et 14h00, dans la cour de la mairie.

Tarifs, à savoir :

- petits sapins : 10€
- sapins moyens : 14€
- grands sapins : 18€
- Nordmann (15 sapins) : 28€

Boîtes aux lettres accessibles durant l'hiver

Afin de permettre aux facteurs de distribuer le courrier en toute sécurité dans tous les foyers et dans le souci de rendre le meilleur service possible aux clients, La Poste rappelle aux habitants l'obligation de saler, sabler et rendre praticable la partie du trottoir attenante à leurs habitations.

Distribution des sacs de tri 2023



« Trier, c'est bon pour la planète »

La Communauté de Communes de la Région de Guebwiller (CCRG) organisera **une permanence de distribution en mairie de Wuenheim le mardi 24 janvier 2023 de 08h00 à 13h00.**

Les personnes devront se présenter munies de leur badge déchetterie (**badge bleu**) pour retirer les sacs. Si vous n'avez pas encore votre badge, il vous sera attribué lors de ces permanences.

Les agents de la CCRG

vous délivreront les sacs de tri et de bio déchets nécessaires à votre foyer pour l'année 2023.

Vous pourrez confier votre badge à une autre personne afin qu'elle puisse récupérer les sacs à votre place.

Si vous êtes dans l'impossibilité de venir en mairie ou de confier votre badge durant les permanences, vous pouvez vous rendre au service

« Environnement » de la CCRG, 13, Rue de l'Elec-

tricité à Guebwiller.

Ouverture : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h et de 14h à 18h – le vendredi de 8h à 12h.

Il est rappelé aussi, que d'après le règlement établi par la Communauté de Communes de la Région de Guebwiller, **les bacs et sacs sont à sortir la veille au soir de la collecte et ne doivent pas rester dehors durant la semaine, voire davantage.**

Zone 30 : Aménagement voirie bas rue Principale

Aménagement

Pour améliorer la sécurité de tous les usagers et partager au mieux l'espace, cet aménagement de la zone 30 a été mis en œuvre en relation avec la CeA (Collectivité européenne d'Alsace) :

- des trottoirs bien différenciés de la chaussée,
- des trottoirs larges, dont un trottoir aux normes pour les personnes à mobilité réduite (PMR) sur lesquels le cheminement piéton est facilité par le moins d'obstacles possible (stationnement, arrêt de bus, mobilier urbain...)
- la création de places de stationnement
- des traversées piétonnes possibles partout, sans multiplier les passages piétons.

A quoi sert la zone 30 ?

- Elle garantit des conditions de déplacement satisfaisantes pour tous.
- Elle préserve la **qualité de la vie et la tranquillité** dans la rue, près de l'école,
- Elle favorise une **mobilité sécurisée** dans le village.

L'objectif

- accueillir les **modes de déplacement doux** (marche, vélo, trottinette...),
- favoriser une **circulation apaisée**
- **partager l'espace public.**

« Roulez zen »



EXTINCTION DE
L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Protégeons la nature
Économisons l'énergie

Eclairage Public ✨ 🌙

Au titre de la sobriété énergétique, à compter du 15 novembre l'éclairage public à Wuenheim s'éteindra entre 23h00 et 5h00 du matin.

Afin de maîtriser au mieux les dépenses de fonctionnement, seules les illuminations « étoiles » seront mises en place dans les différentes rues.

Car la réussite de la collecte dépend de chacun d'entre nous.

Les Français adorent manger. 10% d'entre eux aimeraient juste pouvoir le faire.



Collecte des banques alimentaires

Rendez-vous le **samedi 26 novembre 2022** de 8h à 12h à la mairie de Wuenheim pour soutenir ensemble les personnes en situation de précarité, et participer à la **Collecte Nationale des Banques Alimentaires**, car l'enga-

gement quotidien des quelque 150 bénévoles à la Banque alimentaire du Haut-Rhin ne suffit pas. À cette occasion, dans le Haut-Rhin, près de 2 000 volontaires se mobilisent pour solliciter les clients, dans les grandes et

moyennes surfaces, les mairies ou les écoles, et ainsi chaque don allant de la boîte de conserve, au caddie bien rempli, permet de faire reculer un peu plus la misère. Tél. : 03 89 42 77 77 - Mail : BA680.collecte@banquealimentaire.org

10 gestes pour faire des économies d'énergie chez soi

À LA MAISON

Sobriété énergétique

L'hiver arrive! Pour éviter de faire grimper la facture d'énergie, voici quelques gestes essentiels. Et pour encore plus d'économies, envisagez une rénovation énergétique.

1 Baisser le chauffage de 1°C pour réduire de 7% votre consommation de chauffage. La température moyenne idéale est de 19°C à l'intérieur du logement.

2 Installer un thermostat programmable pour moduler la température des pièces en fonction des besoins (jour/nuit, absences...) et réaliser jusqu'à 15% d'économie de chauffage.

3 Empêcher la chaleur de s'échapper du logement : fermer les volets et tirer les rideaux la nuit, fermer les portes des pièces peu chauffées, placer un boudin au bas de la porte d'entrée, isoler la porte vers le sous-sol ou la cave mais ne jamais boucher les grilles d'aération.

4 Laisser la chaleur se diffuser dans la pièce pour un confort sans surchauffe : éviter de recouvrir les radiateurs et de faire pendre les rideaux devant, purger régulièrement les radiateurs pour qu'ils transmettent mieux la chaleur.

5 Diminuer la consommation d'eau chaude : entourer le ballon d'eau chaude et les tuyaux avec un isolant, régler la température du chauffe-eau à 55°C, installer des réducteurs de débits sur les robinets et dans la douche, éviter les bains, prendre sa douche sans dépasser le temps d'une chanson.

6 Laver le linge et la vaisselle sans trop consommer : laver à 30°C (c'est 3 fois moins d'énergie consommée qu'un lavage à 90°C), essorer le linge au maximum avant de le mettre au sèche-linge pour raccourcir le temps de séchage, privilégier le programme Eco du lave-vaisselle (c'est jusqu'à 45% moins d'électricité qu'un programme intensif), éviter de faire tourner les appareils s'ils ne sont pas complètement remplis.

7 Supprimer les petits gaspillages d'énergie : éteindre la lumière en quittant une pièce, éteindre complètement les appareils électriques et électroniques plutôt que de les laisser en veille, c'est jusqu'à 10% d'économies d'électricité (hors chauffage et eau chaude).

8 Adopter le numérique responsable : activer le mode économies d'énergie sur l'ordinateur et le smartphone, éteindre complètement l'ordinateur, la télévision, la console de jeu, la TV, le boîtier TV... quand ils sont inutilisés, et la box avant d'aller dormir, diminuer la résolution des vidéos regardées en streaming, faire le ménage dans les photos et les données stockées dans le cloud.

9 Cuisiner économe : couvrir les casseroles pour raccourcir le temps de cuisson et économiser 25% d'électricité ou de gaz, couper les plaques électriques un peu avant la fin de la cuisson, éviter d'ouvrir trop souvent la porte du four pour vérifier la cuisson, si le nettoyage à la main ne suffit pas, démarrer la pyrolyse après une cuisson (le four est déjà chaud).

10 Entretenir sa chaudière : c'est obligatoire tous les ans et une chaudière mal entretenue, c'est une surconsommation de 10 à 12%.

Au titre du plan de sobriété énergétique lancé par le gouvernement qui concerne non seulement les collectivités mais également chaque citoyen, "Chaque geste compte".

Face à l'urgence, les collectivités doivent se mobiliser dès maintenant et de manière durable dans des démarches de sobriété pour réduire les consommations d'énergie, à **Wuenheim**, la température de chauffe des bâtiments communaux, écoles et périscolaire sera dorénavant limitée à 19°C en journée et la consommation d'eau chaude sera modérée. Une démarche également de sensibilisation à la sobriété numérique dans tous les bureaux est demandée.

Cela suppose donc de transformer durablement nos habitudes et nos comportements.

Exposition mémorielle

L'association « **Histoire et Mémoire de Wuenheim** » prépare sa septième exposition mémorielle avec pour thème « **Wuenheim, un village à travers ses photos de conscrits, de classes, de**

communiant et autres groupes ».

Cette exposition se déroulera dans l'annexe de la salle des fêtes le **samedi 17 et le dimanche 18 décembre 2022** (de 9h à 12h et de 14h à 18h les deux jours).

Venez nombreux découvrir les traces d'une partie souvent méconnue de notre patrimoine historique à travers des agrandissements photos.

Contact :

Philippe ROMINGER

(président)

rominger@orange.fr



COMMUNE DE

Activité de maintien en forme



L'activité maintien en forme par le service animation APALIB a repris le 6 octobre 2022 de 9h30 à 10h30 au Pôle Communal, rue Saint Gilles à Wuenheim qui lui est mis à disposition.

Les personnes intéressées voudront bien contacter M. Julien GEIGER au 06 34 45 25 58 ou par mail au jgeiger@apa.asso.fr.

Le cours de gymnastique douce sur chaise consiste à raffermir les muscles, maintenir les acquis et faire des exercices pour favoriser l'équilibre, ce qui permet de lutter contre l'ostéoporose, de limiter les risques de chute...

Après un échauffement, l'animatrice proposera, selon les séances, un assouplissement des vertèbres jusqu'aux pieds, un renforcement des muscles (avec des ballons, des élastiques, des barres en plastiques), une séance de respiration profonde, des jeux de la relaxation.

Caritas Alsace : une aide de proximité

Caritas Alsace compte quatre équipes dans le secteur Mines-Guebwiller. En 2021, les 77 bénévoles de ce secteur ont aidé 314 familles en situation de pauvreté. Plus que jamais, faire un don à Caritas Alsace, c'est aider à côté de chez soi.

Sur les quatre équipes réparties dans le centre du Haut-Rhin, deux sont des épiceries sociales et solidaires. L'aide alimentaire y occupe donc une place importante. Avec 75 tonnes d'aliments distribués en

2021, l'épicerie de **Guebwiller** a connu une hausse d'activité spectaculaire (+30 donnes par rapport à 2020), et un passage de 120 à 163 foyers concernés. Les bénévoles engagés à l'épicerie solidaire de **Wittelsheim** sont eux aussi très engagés. Mais les équipes Caritas ne sont pas seulement actives dans le domaine de l'aide alimentaire ! Les équipes d'**Issenheim** et de **Bollwiller** agissent également avec beaucoup de dévouement et de créativité pour faire reculer la

pauvreté. Enfin, dans les prochains mois, une nouvelle équipe devrait voir le jour dans le secteur du **Haut-Florival**. Elle cherchera à répondre le plus efficacement possible aux aspirations des habitants. Vous l'avez compris, il y a forcément une équipe de Caritas Alsace près de chez vous ! Nos équipes sont bien entendu à la recherche de nouveaux bénévoles pour prendre part aux projets et proposer de nouvelles activités solidaires.

Bonne visite sur www.caritas-alsace.org !

Médaille de l'enfance et des familles Promotion de la Fête des Mères

Peuvent obtenir la médaille de la famille, les mères ou les pères de famille élevant ou ayant élevé au moins quatre enfants français, dont l'aîné a atteint l'âge de 16 ans, et qui, dans l'exercice de leur autorité parentale, ont manifesté une attention et un effort constants pour assumer leur rôle de pa-

rents dans les meilleures conditions morales et matérielles possibles. L'aîné (e) doit avoir 16 ans révolus.

Les personnes remplissant ces conditions sont invitées à se faire connaître au Secrétariat de la Mairie pour le 29 novembre 2022 au plus tard.

Le CMJ, Conseil Municipal des Jeunes de Wuenheim

Pour participer au sondage du CMJ :

Scanner le QR code à l'aide de votre smartphone pour ouvrir le sondage et y répondre.

SONDAGE JEUNES



Raphaël Schellenberger Député du Haut-Rhin | Conseiller d'Alsace

« Suite aux élections législatives du 19 juin dernier, M. Raphaël SCHELLENBERGER a été élu député de la 4^{ème} circonscription du Haut-Rhin, dont dépend notre commune. Il a désormais la charge de représenter chacun de vous à l'Assemblée Nationale.

Quel est son rôle ?

***Voter la loi** : chaque loi est d'abord examinée dans l'une des 8 commissions thématiques de l'Assemblée, avant d'être votée dans l'hémicycle. Votre député siège dans la Commission des Lois où sont examinées les lois qui relèvent du droit, de la justice/sécurité, des libertés publiques, de l'administration de l'État et des Collectivités territoriales.

***Contrôler le Gouvernement** :

l'Assemblée Nationale constitue un contre-pouvoir au Gouvernement. Les députés disposent de plusieurs outils pour interpellier le Gouvernement et remettre en cause sa responsabilité (comme par exemple la séance des Questions au Gouvernement tous les mardis, ou encore la Motion de censure).

***Porter la voix de ses concitoyens** : le député se doit d'être particulièrement présent sur le terrain aux côtés des acteurs socio-économiques, associations, particuliers etc. pour connaître précisément leurs préoccupations et les remon-

ter au Parlement. Il participe également aux manifestations officielles sur son territoire, lui permettant ainsi de rencontrer et d'engager le dialogue avec ses concitoyens.

Le député est à votre service et s'engage pour vous. Il vous accueille, avec son équipe, à la permanence parlementaire située au 8 rue James Barbier à Cernay (03 89 28 20 59

•raphael.schellenberger@assemblee-nationale.fr

Pour suivre son actualité et les positions qu'il défend au Parlement, n'hésitez pas à le suivre sur les réseaux sociaux. »



Bois de chauffage

Pour 2023, le bois de chauffage ne sera coupé qu'en fonction des demandes et uniquement pour les habitants de Wuenheim (16 stères maxi par an et par foyer).

Les personnes intéressées par l'achat de bois enstéré (1m x 1m), transport non compris (bois à chercher en forêt), sont invitées à s'inscrire en mairie **avant le 31 janvier 2023.**

Déneigement - Sel

Pour l'hiver 2022/2023, le déneigement et le salage des rues du village seront assurés par une entreprise.

Le salage sera, à nouveau, allégé cet hiver.

Du sel de déneigement sera mis à disposition des habitants aux 7 endroits suivants :

Rue de la Fonderie (à hauteur du N° 20)
Angle rue du Gazon / rue du Tir
Rue Saint-Gilles (à proximité des 3 salles)
Place de Gaulle
Rue Principale (à hauteur du N° 9)
Place de la mairie
Chapelle (haut du village)

« Joyeuses Fêtes
de fin d'année à
tous et à toutes »



Voilà la période des fêtes de fin d'année qui débute ! Profitez bien de ce temps en famille, du plaisir d'être ensemble.

La municipalité vous souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année !

Quelques règles qui participent à la qualité de la vie

TRANQUILLITE PUBLIQUE :

Nous vous remercions d'observer les règles usuelles en vue d'assurer la tranquillité publique et le respect du voisinage.

Par ailleurs, il est demandé à tous les utilisateurs du terrain d'activités, rue du Vieil Armand, de veiller à l'application du règlement d'utilisation affiché sur le terrain. L'accès aux véhicules deux roues, quatre roues et chevaux est interdit.

TRAVAUX DE BRICOLAGE OU DE JARDINAGE - BRUIT DU VOISINAGE

Il est rappelé que l'utilisation d'engins et/ou d'outillage bruyants (tondeuses à gazon – tronçonneuses – disqueuses – raboteuses) ne doit pas causer de gêne pour le voisinage et est interdit les dimanches et jours fériés. Cette gêne ne se fait pas uniquement sur l'intensité du bruit, mais aussi sur la durée !

« Les bruits de voisinage sont des **bruits générés par le comportement d'une personne ou d'un animal et causant des nuisances sonores**. Ils peuvent être sanctionnés, dès lors qu'ils constituent un trouble anormal, se manifestant de jour ou de nuit. »

PROPRETE :

Le règlement sanitaire départemental mentionne les devoirs de propreté incombant aux riverains (propriétaires ou locataires) de rue, route ou chemin public ou privé :

- désherber sur toute la longueur des propriétés
- élaguer les haies, arbustes ou arbres dépassant des propriétés
- nettoyage régulier des trottoirs et caniveaux. Il est rappelé aux habitants qu'il leur incombe de ramasser les feuilles mortes devant leur propriété.

Par ailleurs, suite aux orages et rafales de vent de plus en plus fréquents et violents, il est recommandé à toutes les personnes concernées de procéder à l'élagage régulier des arbres à l'intérieur de leur propriété, ceci afin d'éviter qu'ils ne tombent sur la voie publique ou chez les voisins.

Ruisseau « Wuenheimerbach » : il est demandé de ne rien jeter, ni déposer dans le lit du ruisseau ou sur ses berges (pas de gravats, pas de tonte de gazon ou autre) **et de procéder à l'enlèvement des arbres morts à proximité des berges du ruisseau, ceci sur toute la longueur du ruisseau situé sur le ban communal.**

Respect du ban communal : il est demandé de veiller à l'environnement et de ne pas laisser traîner ou casser sciemment des bouteilles, de dégrader des sentiers communaux et l'abribus, place de Gaulle.

NOS AMIS LES CHIENS :

Il est rappelé aux propriétaires de chiens : que les chiens doivent être tenus en laisse; que leur divagation est strictement interdite qu'ils sont tenus de prendre toutes mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage qu'il ne faut pas laisser les chiens faire leurs besoins sur les trottoirs et autres rues (ou ruelles) publiques; qu'ils sont civilement responsables des dégâts ou accidents dont leur animal peut être la cause ;qu'il y a lieu de respecter la loi concernant les animaux dangereux et errants en application depuis le 01/07/1999.

Par ailleurs, il a été signalé par les locataires des chasses communales, une recrudescence de chiens non tenus en laisse dans la forêt et dans le vignoble.

NOS AMIS LES CHEVAUX :

Plusieurs réclamations sont parvenues en mairie concernant la circulation des chevaux dans le village, notamment au sujet de la détérioration de chemins ruraux et des crottes en pleine rue ou sur la piste cyclable.

Il est rappelé aux cavaliers : de ne pas emprunter les chemins ruraux par temps de pluie; de ramasser les crottes principalement dans les rues macadamisées et sur les pistes cyclables.

DECHETS ET FEUX :

Le brûlage à l'air libre (même en incinérateur individuel) ainsi que la production continue et prolongée de fumée épaisse sont interdits (Art. 84 et 99.9 du Règlement Sanitaire départemental).

L'utilisation de barbecue est autorisée sous conditions de ne pas "enfumer" ses voisins.

VEHICULES A MOTEUR :

Il est de plus en plus signalé en mairie **des nuisances sonores** dues aux motos et autres mobylettes bruyantes. Ont également été signalée **la vitesse** de certains véhicules dans le centre du village ainsi que le non respect des règles de stationnement. Ces faits ont été transmis aux forces de l'ordre qui procéderont à des contrôles de vitesse et autres.